

# *La contribution de la recherche à la réponse communautaire concertée du Nouveau-Brunswick aux cas de violence entre partenaires intimes présentant des risques élevés et des dangers élevés*

Présentation du groupe

Le 9 octobre 2019

Brandon Gaynor, Mary Milliken,  
Stephanie Sanford, Lauren Stoddard, Andrea Wolf

# Programme

1. Ce que la RCC cherchait à accomplir
2. Constatations de l'expérience pilote
3. Incidences sur les processus de RCC

# CE QUE LA RCC CHERCHAIT À ACCOMPLIR

# Qu'est-ce que la Réponse Communautaire Concertée (RCC)?

- La RCC est une approche réunissant plusieurs organismes collaborant sur un pied d'égalité.
- L'équipe rassemble les fournisseurs de services existants afin qu'ils collaborent pour réaliser un plan commun pour les cas renvoyés à risques/danger élevé.

# Contexte



**Table ronde sur la criminalité et la sécurité publique :**

instance de prise de décisions collective



**Direction de la prévention de la criminalité :**

organisme de coordination ou « centre de responsabilité »



**Stratégie :**

établit la vision, la mission, les objectifs, les priorités et les principes directeurs



**Plans d'action :**

établit les activités concrètes, les responsabilités et les échéanciers



**Comités actifs et groupes de travail :**

réalise les travaux

# Pourquoi la réponse communautaire concertée (RCC)?

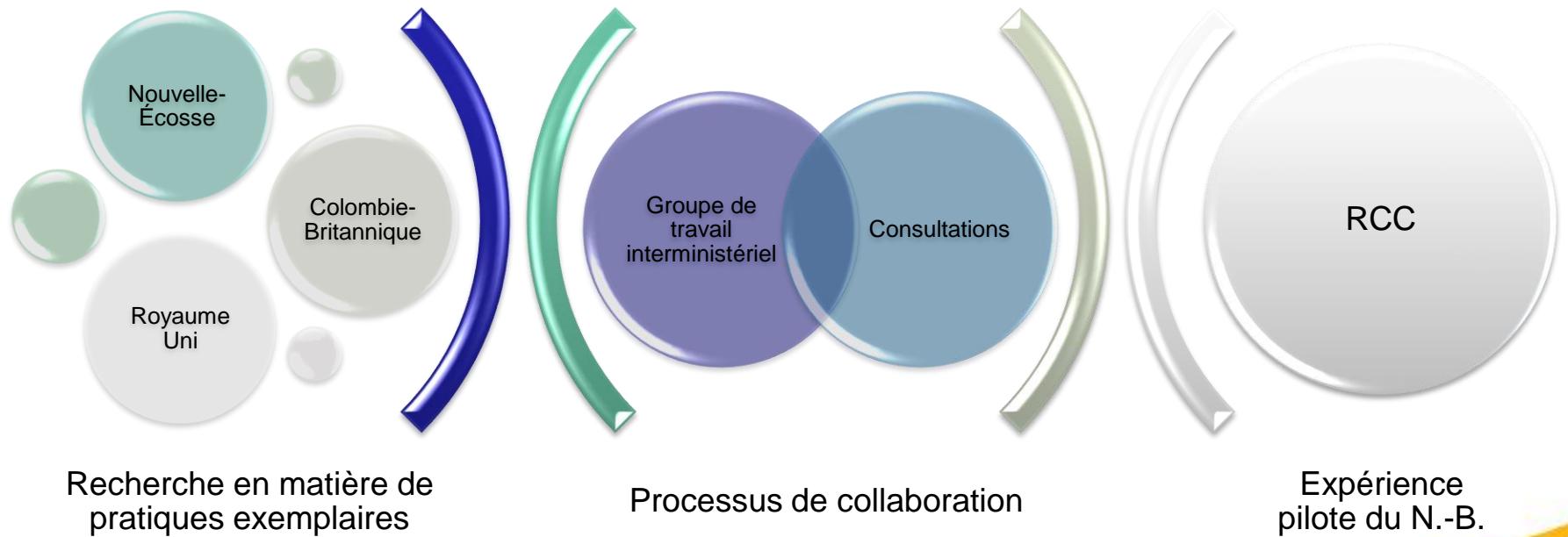
- Taux élevé d'homicides conjugal de VC/VPI au N.-B.
- Comité d'examen de la mortalité liée à la violence conjugale: *Besoin de coordination et d'échange d'information*
- « Prochaine étape » dans l'utilisation de l'outil ERVCO par la police et l'évaluation du danger
- Financement fédéral : Faire l'essai du modèle avant de le mettre en place partout dans la province.

# Buts et objectifs



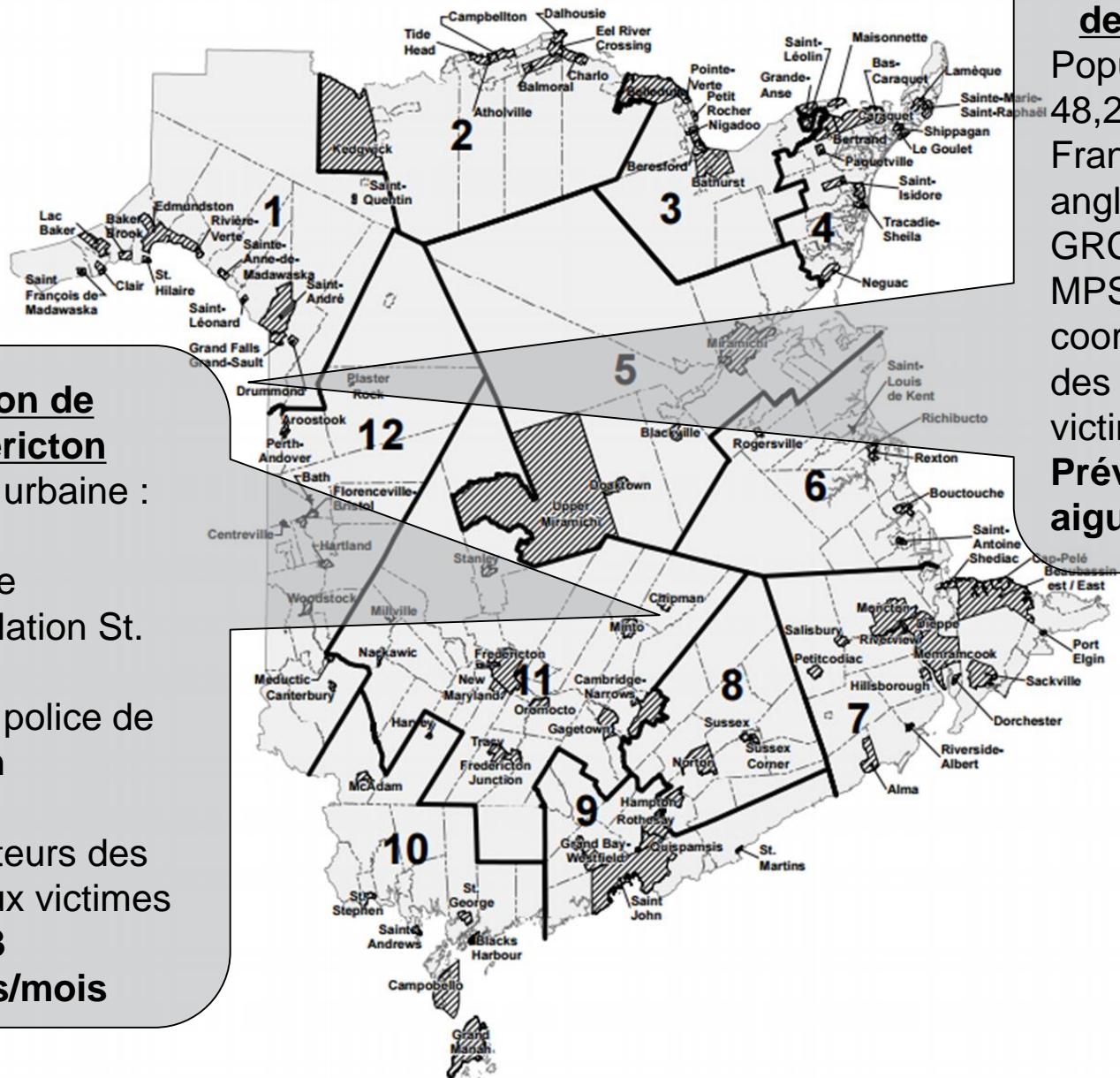
- **La RCC a pour buts (*le quoi*) :**
  - d'accroître la sécurité des partenaires et des enfants maltraités;
  - de réduire le risque de récidive chez le partenaire maltraitant; et
  - de faire un usage optimal des ressources disponibles.
- **La RCC a pour objectifs (*le comment*) :**
  - d'établir de nouvelles relations fondées sur la confiance et de renforcer les relations actuelles entre les organismes de prestation de services et avec les participants au programme;
  - d'améliorer l'échange d'information;
  - d'assurer la collaboration concernant la planification de la sécurité de la victime; et
  - d'assurer la collaboration relativement aux stratégies d'atténuation des risques et du danger.

# Mise au point de la RCC



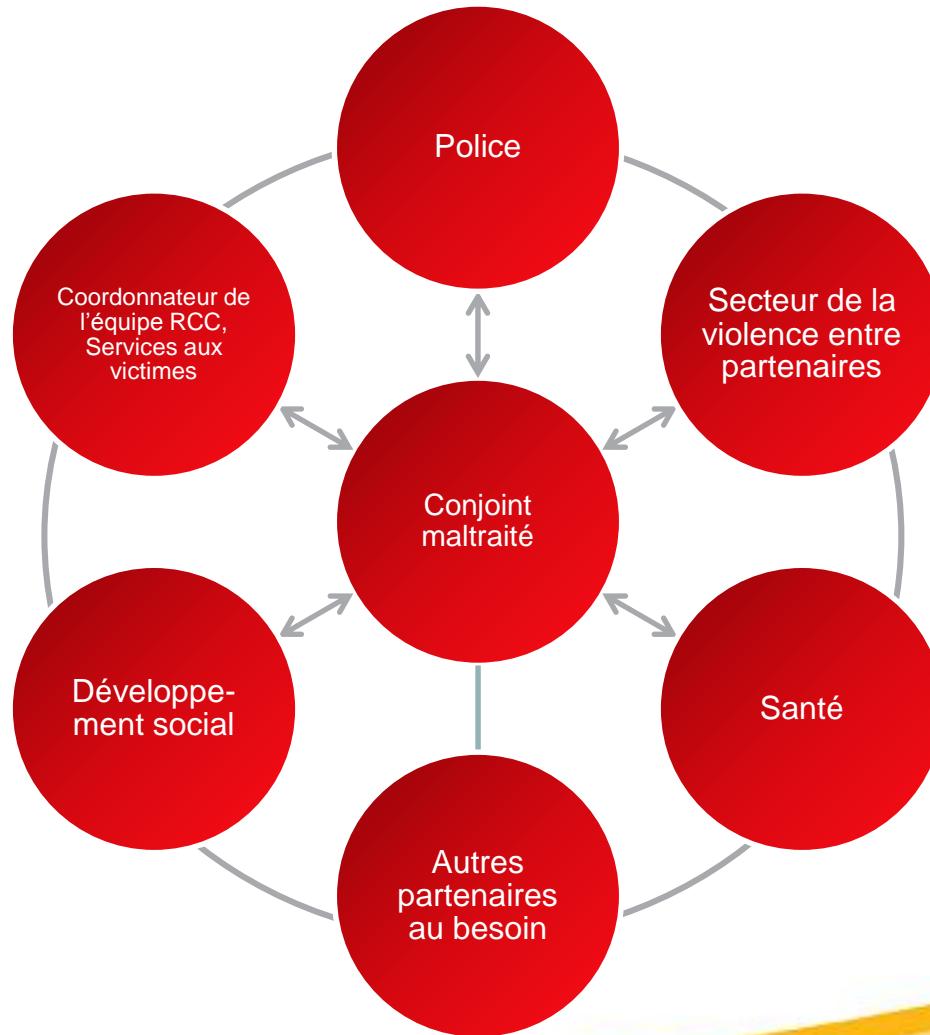
# Où?

**Région de Fredericton**  
Population urbaine : 94,268  
Anglophone  
Première Nation St. Mary's  
Service de police de Fredericton  
MPS : 3  
coordonnateurs des services aux victimes  
Prévu : 6,3 aiguillages/mois



**Région d'Edmundston et de Grand-Sault**  
Population rurale : 48,296  
Francophone et anglophone GRC  
MPS: 2  
coordonnateurs des services aux victimes  
Prévu : 1,08 aiguillages/mois

# Qui sont les intervenants?



# CONSTATATIONS DE L'EXPÉRIENCE PILOTE

# Évaluation du projet pilote

## Évaluation du projet pilote de RCC

- Qu'est-ce qui a fonctionné?
- Qu'est-ce qui n'a pas fonctionné?
- Qu'est-ce qui manquait?
- Que faut-il changer avant de le mettre en œuvre dans l'ensemble de la province?

Février 2017 à juin 2018

# Évaluation du projet pilote – preuves

## Écarts et défis

- Populations autochtones et des Premières Nations
- Confidentialité et protection de la vie privée
- Charge de travail et ressources
- Contrevenant et Couronne

## Recommandations :

- Formation
- Processus et activités
- Documentation et technologie
- Travail d'équipe et collaboration

# Résultats de l'évaluation du projet pilote

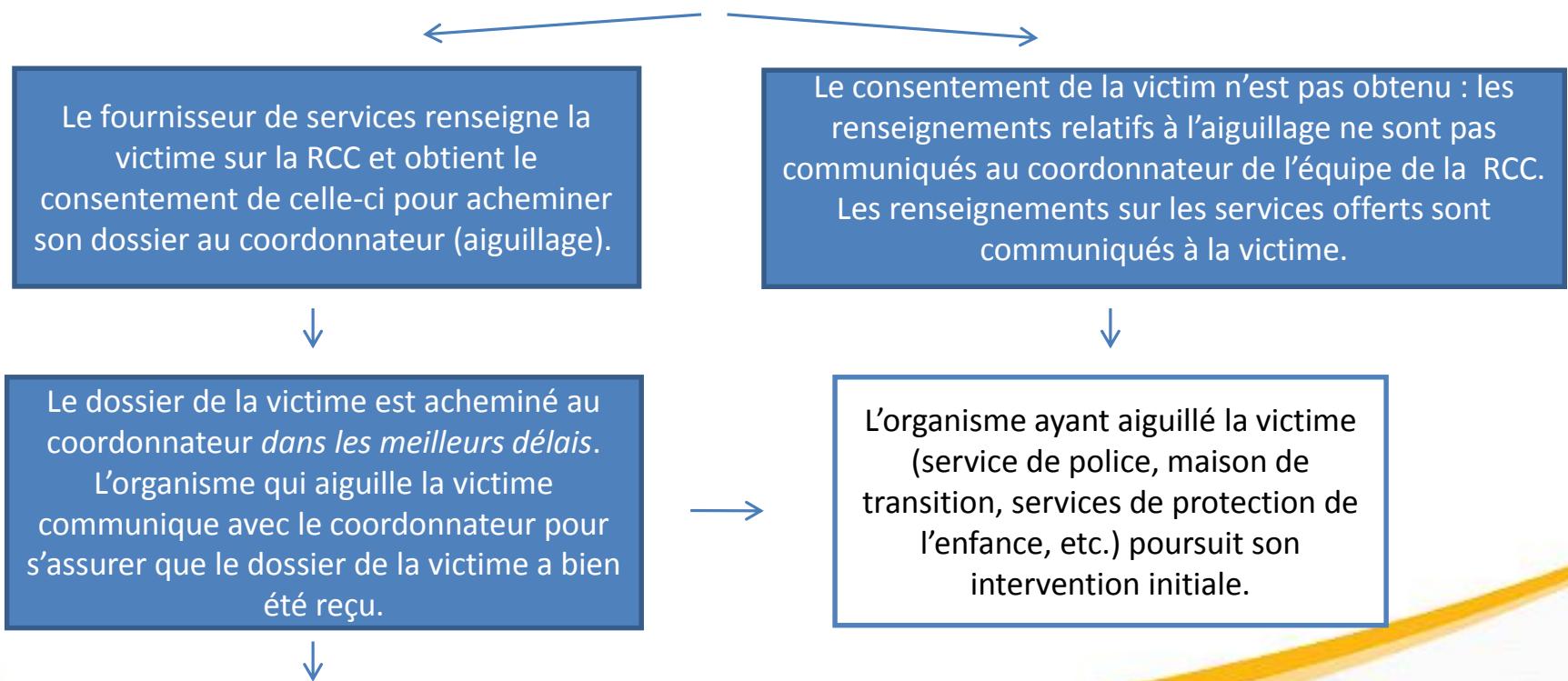
D'accroître la sécurité des partenaires et des enfants maltraités

De réduire le risque de récidive chez le partenaire maltraitant

**De faire un usage optimal des ressources disponibles**

# Processus

Le fournisseur de services détermine qu'il s'agit d'un cas à niveau de risque ou de danger élevés.  
**LE FOURNISSEUR DE SERVICES S'OCCUPE DU CAS CONFORMÉMENT À LA POLITIQUE ET AU PROTOCOLE DE L'ORGANISME RESPECTIF.**



# Processus (Suite)



Le coordonnateur de l'équipe de la RCC reçoit le formulaire 1 et communique avec la victime pour lui expliquer ce qu'est la RCC et pour obtenir son consentement, éclairé à participer au processus de la RCC, puis remplit le formulaire de demande du programme.



Le coordonnateur organise une réunion d'équipe qui doit avoir lieu dans les 48 heures qui suivent l'aiguillage ou *dans les meilleurs délais*. Le coordonnateur envoie par courriel les renseignements concernant la réunion et l'aiguillage à l'équipe, en utilisant un document électronique protégé par un mot de passe.



Tous les fournisseurs de services qui font partie de l'équipe de la RCC se préparent pour la réunion en vérifiant leurs dossiers pour trouver des renseignements pertinents au niveau de risqué et de danger.



# Processus (Suite)



## RÉUNION DE L'ÉQUIPE DE LA RCC

Les membres de l'équipe s'échangent des renseignements concernant le niveau de risque et de danger de la victime et explorent des possibilités de plan de sécurité ou de gestion du risque.



## RÉUNION AVEC LE CLIENT DE LA RCC

La victime se joint à la réunion de l'équipe et les facteurs de risque sont examinés. Un plan de sécurité ou de gestion du risque est élaboré et l'on assigne des tâches à des personnes en particulier.



# Processus (Suite)



Chacun des membres de l'équipe continue de fournir des services à la victime, conformément au plan de gestion et au mandat de leur ministère ou organisme.



Le dossier est passé en revue régulièrement ou si les facteurs de risque et de danger changent. Les membres de l'équipe de la RCC communiquent les mises à jour pertinentes sur le niveau de risque et de danger. Le plan de gestion du risque est mise à jour en fonction du niveau courant de risque et de danger.



Le dossier est fermé quant l'équipe de la RCC détermine que le risque a diminué.

# SCÉNARIO

Kav Shubach



# **Sommaire des facteurs de risque en matière de violence conjugale**

- 1. Antécédents relationnels**
  - 1. État de la relation**
  - 2. Aggravation de la violence**
  3. Exposition des enfants
  - 4. Actes de violence perpétrés au cours de la grossesse**
  - 5. Menaces**
  6. Relations sexuelles forcées
  - 7. Étranglement, suffocation**
  - 8. Traque, jalousie obsessionnelle, contrainte/contrôle**
  9. Renseignements sur l'impuissance sociale relative
- 2. Perception du risque du partenaire maltraité**
  - 1. Perception du partenaire maltraité de la sécurité personnelle**
  - 2. Perception du partenaire maltraité de la violence future**
- 3. Antécédents du partenaire maltraitant**
  1. Antécédents criminels du partenaire maltraitant
  - 2. Antécédents de violence familiale du partenaire maltraitant**
  3. Violation d'ordonnance judiciaire
  - 4. Entrave à la justice pénale**
  5. Alcool, drogues
  6. Instabilité de l'emploi
  7. Maladie mentale
  8. Idées suicidaires
- 4. Accès aux armes à feu ou à d'autres armes**
  - 1. Recours aux armes à feu ou à d'autres armes ou menace de s'en servir**
  - 2. Accès aux armes à feu ou à d'autres armes**

# Le plan de gestion

TASK/ACTION	AGENCY/INDIVIDUAL

# Développements critiques

1. Autre infraction prétendument commise
2. **Libération du conjoint violent (promesse de comparaître)**
3. **Contact entre le conjoint maltraité et le conjoint violent**
4. **Dates de demandes, de procès ou d'imposition d'une peine**
5. **Mise en liberté sous caution (avec conditions) ou conditions imposées par la Cour du Banc de la Reine (c.-à-d. pas de contact avec les enfants)**
6. **Violation d'une ordonannace (c.-à-d. alcool/drogues, contact avec les enfants non autorisé)**
7. Déposer une Demande d'engagement de ne pas troubler la paix publique
8. **Accusé libéré à la fin de la peine**
9. Procédures juridiques relatives aux enfants
10. **Déménagement du conjoint maltraité ou autres changements majeurs**
11. **Le conjoint maltraité entame une nouvelle relation**
12. Un fournisseur de services de première ligne se rend compte que la victime ou l'accusé/auteur du crime agit de façon contraire à un plan ou une intervention de sécurité convenus
13. Autre (cette liste n'est pas exhaustive)

# Succès

- Confiance accrue entre les partenaires
- Diminution du sentiment d'isolement en tant que fournisseur de services
- Un confort accru pour joindre les organismes partenaires aux questions concernant le rôle et les options de service de leur Agence
- Savoir que le programme a été bénéfique pour les clients
- Amélioration de la facilitation de l'accès/des promotions et défenses des droits pour les services au sein de leur organisation respective

# Défies

- Augmentation de la demande dans le temps (pression sur les ressources)
- Partage de l'information (par exemple: un système auquel tous peuvent accéder) afin de mieux utiliser le temps
- Conflits entre les divers organismes/les diverses politiques
- Retourner des membres de l'équipe signifie que quelqu'un doit toujours être « mis au courant »
- Les fournisseurs de services des organismes partenaires ont besoin d'informations sur la façon de référer à RCC
- Impossibilité pour l'équipe de se poser en défenseur
- Possibilité d'aggraver la situation



# INCIDENCES SUR LES PROCESSUS DE LA RCC

# Où sommes-nous maintenant?

- L'expérience pilote a commencé en avril 2017 : On a uniquement mis l'accent sur les victimes.
- 115+ victimes ont consenti à être orientées en date de la fin de mars 2019.
  - Elles courent toutes un risque élevé d'être agressées de nouveau par leur conjoint ou d'être tuées.
- Les équipes de RCC tentent de déterminer ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas.
  - Soutenu par l'évaluation (Completer: en juin 2018)
- La questionnaire préliminaire sur les facteurs relatifs à la vie privée a été compléter (le juin 2018)
- Amélioration des directives et des procédures à la suite de l'évaluation et du EPFVP

# Prochaines étapes?

- Compléter le document provisoire du protocole d'entente & l'entente sur l'échange de renseignements (*Automne 2019*)
- Déterminer la façon dont le modèle RCC peut être élargi pour travailler avec les contrevenants (*Automne 2019*) et Essai dans les endroits de l'expérience pilote (*Hiver 2019*)
- Demander de l'aide financière en ce qui concerne les ressources de la RCC.
- Établir un comité de mise en œuvre interministériel. (*Automne 2019*)
- Élargir la RCC dans d'autres endroits : (2020)

# Questions?